



RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU : UN ABANDON DE FAÇADE

Après **dix mois d'absence d'écoute** des habitants et de la moitié des élus concernant les risques de la révision allégée du PLU, les Galluisiens ont appris, le 18 février 2026, le **prétendu abandon de la procédure de révision**.

L'annonce s'est faite par un courrier du maire, en pleine campagne électorale, **sans vote préalable du conseil municipal, pourtant indispensable pour acter la décision**.

POURQUOI CE REVIREMENT MAINTENANT ?

Dans un entretien accordé aux Nouvelles de Rambouillet le 4 février dernier, la maire avait affirmé son **soutien à l'installation d'un complexe hôtelier** nécessitant la révision du PLU :

“ C'est dommage car cet hôtel serait un plus pour la commune [...] ”
(Toutes les Nouvelles de Rambouillet – 4 février 2026, p. 38)

Deux semaines plus tard, elle informe dans un courrier public qu'il faut abandonner cette révision, **précisément pour les raisons que des habitants et certains élus n'ont cessé d'invoquer depuis plus de 10 mois** :

- Le **10 avril 2025**, des habitants mobilisés et la moitié des membres représentés du conseil municipal **ont demandé le report du vote**, mais la maire sortante l'a maintenu, poussant ainsi 7 élus sortants, dont 4 de notre liste, **à ne pas voter le projet en l'état (absence d'étude d'assainissement, de circulation, de financement des travaux...)**.
- Le **15 janvier 2026**, après avoir dû formuler un recours au tribunal administratif pour aborder notamment ce point, les mêmes élus ont réclamé un **bilan financier** et des **études sérieuses** afin d'être en mesure de prendre une décision. Ils ont également exprimé leurs réserves sur le rapport et l'avis du commissaire enquêteur.
- Le **29 janvier**, en réunion de travail du conseil municipal, ils ont formalisé leurs réserves, compte-rendu circonstancié à l'appui.

MALGRÉ CES NOMBREUSES ALERTES, LA MAIRE SORTANTE A ATTENDU LE 18 FÉVRIER, VEILLE DE SA RÉUNION PUBLIQUE, POUR ANNONCER UNILATÉRALEMENT L'ABANDON DE LA PROCÉDURE.

RETOUR SUR LA RÉUNION PUBLIQUE DU 19 FÉVRIER

Lors de sa réunion publique de campagne, la maire a affirmé qu'elle **ne ferait aucune réunion du conseil municipal avant les élections pour faire acter l'abandon** de la révision du PLU.

Un membre de sa liste a d'ailleurs précisé : « *Maintenant on s'est engagés publiquement* », laissant ainsi entendre que le courrier du maire n'était autre qu'une **communication électorale** faite en concertation, non pas avec le conseil municipal actuel, mais avec ses colistiers de campagne.

**IL CONVIENT DE RAPPELER QUE LA MAIRE
NE PEUT PAS PRENDRE UNE TELLE DÉCISION SEULE.**

En effet, sans délibération du conseil municipal, la communication du maire sur l'abandon du PLU **n'a aucune valeur juridique et constitue un nouveau déni de démocratie***.

Cela illustre l'absence de transparence et les dérives du pouvoir du maire **que notre liste UNIS POUR GALLUIS s'engage à proscrire si nous sommes élus.**

VOTEZ EN FAVEUR DE LA TRANSPARENCE !

- Nous avons exprimé clairement notre position sur le sujet : **pour préserver notre cadre de vie et les finances communales**, nous considérons que la révision allégée du PLU n'est pas acceptable en l'état. (cf. point n°4 de nos 20 engagements)
- Pour sa part, la maire sortante met en pause la révision du PLU à moins d'un mois des élections, **en prétendant un abandon sans acter juridiquement sa décision**. Au vu de sa position récente en faveur d'un projet hôtelier, en cas de réélection, rien ne l'empêchera :
 - Soit de **poursuivre la révision du PLU** si l'abandon n'a pas été acté en conseil municipal d'ici le 15 mars ;
 - Soit de **lancer une nouvelle procédure**.

Elle a en effet déclaré le **19 février, lors de sa réunion publique de campagne** :

“ Un PLU, il n'y a pas de date limite pour le valider, on peut le valider dans 2 mois, 3 mois, 4 mois, 5 mois [...] Je l'ai écrit, ce dossier, il est classé. Si par hasard, dans 6 mois, dans 7 mois, il se passe quelque chose, à ce moment-là, on en discutera autour d'une table. ”

UN DÉBAT D'ICI LE 15 MARS ?



Lors des échanges qui ont suivi la réunion publique, **Xavier ADAM**, tête de liste **UNIS POUR GALLUIS**, a proposé à la maire sortante d'organiser, d'ici les élections, un débat public apaisé pour échanger sur leurs visions et programmes respectifs pour l'avenir de Galluis. **Nous attendons la réponse du maire.**

PLUS D'INFOS



* Toute décision prise en conseil municipal ne peut être défaire que par un nouveau vote.



unispourgalluis.fr



contact@unispourgalluis.fr



[@unispourgalluis](https://www.facebook.com/unispourgalluis)